



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réquisition des logements CROUS : ne pas abandonner les étudiants pour les JO !

Question écrite n° 17321

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la réquisition des logements Crous prévue lors des jeux Olympiques de Paris. Au mois de mai 2023, les étudiants d'Île-de-France ont été surpris par la réception d'un *mail* du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) leur indiquant qu'ils devaient céder leurs logements pour les mois de juillet et août 2024 en prévision des jeux Olympiques de Paris. Malgré la suspension de cette réquisition par le tribunal administratif de Paris, le Conseil d'État a validé, en décembre 2023 la réquisition des logements CROUS de Paris, Créteil et Versailles. En contrepartie, les étudiants se sont vu offrir une somme de 100 euros et deux places pour assister aux jeux. Une centaine d'entre eux se sont réunis, le 6 avril 2024, devant le ministère des sports, afin de protester contre ces réquisitions, mais aussi contre le manque de considération qu'ils rencontrent face à cette décision. Or qui dit réquisition, dit déménagement forcé. Ainsi, le 11 avril 2024, ce sont 80 étudiants ont été obligés de quitter leurs logements. Au total, d'ici au début des jeux Olympiques, 3 263 logements vont être réquisitionnés dans l'objectif de loger notamment des soignants, des membres des forces de l'ordre ainsi que des pompiers. Ces réquisitions sont d'autant plus malvenues, quand on connaît la situation précaire de beaucoup d'étudiants. En effet, selon la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE), 19 % des étudiants ne mangent pas à leur faim, par manque d'argent. Sur la question des chambres CROUS, 37 % des étudiants aimeraient pouvoir en avoir l'usage et ce chiffre monte à 58 % des étudiants en Île-de-France. En parallèle, les étudiants sont bien souvent contraints de travailler pour subvenir à leur besoin. Ainsi, 35 % d'entre eux travaillent plus de 12 heures par semaine en parallèle de leurs études. De plus, les chiffres sur le mal-logement sont révélateurs de l'importance pour les étudiants d'avoir au minimum une chambre CROUS. L'Union étudiante a annoncé que 87 000 étudiants avaient entamé la rentrée universitaire sans logement et qu'un étudiant sur deux étaient en situation de mal logement. 87 000 étudiants ne possèdent pas de solution de logements durables et sont, par conséquent, contraints de loger chez des amis ou des membres de la famille. Plus grave encore, 3,55 % des étudiants se voient contraints de dormir dans leur voiture, ce qui a de nombreux impacts négatifs, par exemple la psychologie et sur l'estime de soi. Posséder un toit, c'est éviter de devoir loger chez ses parents, susceptibles d'habiter loin de l'université et donc de devoir multiplier les trajets en transports. Pouvoir se loger, c'est aussi bénéficier d'un cadre serein pour réviser et préparer au mieux les examens. Ces réquisitions mettent dans un état de réel stress les étudiants qui doivent concilier les révisions et la préparation du déménagement. Beaucoup d'entre eux prévoient de travailler cet été pour pouvoir notamment financer leurs études. Un déménagement forcé lors de cette période est par conséquent particulièrement contraignant. Mme la ministre, forcer les étudiants à quitter leurs logements, alors même que ceux-ci sont dans un moment crucial dans leurs parcours, susceptible de déterminer leurs vies professionnelles, constitue une violence. Promettre 100 euros et deux places est une compensation ridicule et méprisante. Les témoignages des étudiants sont multiples et tous évoquent un sentiment d'incompréhension et d'angoisse. Il est nécessaire de mesurer l'ampleur de ce que cette décision représente pour tous les étudiants concernés. M. le député demande si Mme la ministre va apporter une réponse aux étudiants mobilisés dont les logements sont réquisitionnés. Il souhaite savoir quelles compensations financières supplémentaires concrètes elle a prévues pour pallier la perte des logements durant la période des jeux Olympiques.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17321

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3150

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)